



1991-1992 : la scission de la FEN

SPECIAL CONGRÈS

Texte présenté par le SNPEP, le SNPES, le SNETAA, le SNETAP, soutenus par le SNES, le SNEP, le SNEscap, le SNCS, le SNMSU, le SNAPFENSP, le SNPCEN, et par 30 sections départementales

Le congrès exprime son attachement à l'unité de notre Fédération. Considérant de nombreux secteurs auxquels adhèrent les personnels de l'éducation, de la Recherche et de la Culture, inséparable par son dimension volontaire dans le respect de leur mouvement spécifique et des droits de tendance.

Le congrès est favorable à une évolution des structures fédérales pour les développer, les rapprocher des adhérents et les rendre plus représentatives et actives. En ce sens, des regroupements de syndicats nationaux qui réclament l'évolution des chartes professionnelles peuvent être envisagés à leur initiative et avec l'aide de la Fédération. Ces modifications doivent être librement consenties par chacun d'eux et recueillir l'accord de la majorité des adhérents dans chaque syndicat concerné.

Dans l'intervalle, pour garantir son unité, la FEN réaffirme son attachement au droit de tendance et au fait qu'aucune transformation des structures syndicales, ou des chartes de syndicalisation, ne saurait intervenir sans l'accord des syndicats dans chaque syndicat concerné.

Aucune recomposition ou transformation des structures fédérales ne peut intervenir sans consultation directe des adhérents (en assemblée ou vote).

Le congrès s'engage à proposer aux autres forces syndicales françaises une structure de coopération permanente pour favoriser l'unité et l'action interregional, sans préjudice et exclusive. Il s'oppose à toute initiative et à tout projet qui aggraverait la division.

Il est possible, dès aujourd'hui, d'engager des propositions de dialogue, de concertation des syndicats nationaux et de coopération dans la formulation de projets à ce que tous s'y retrouvent sans figer les divergences de longueurs, même opposées à l'absence des syndicats.

Le prochain congrès devra dans le délai maximum être le témoin de ces initiatives et, si besoin, procéder aux ajustements nécessaires.

Aujourd'hui, si la FEN veut s'engager dans la route de renouvellement de syndicalisation, elle entend le faire dans une démarche qui intègre toutes ses composantes et donc, dans le respect de ses tendances et de ses composantes d'opinion, de ses structures actuelles, sections départementales, syndicats nationaux, sections par tendance ne subit à la FEN.

Le congrès de la FEN rejette la proposition d'un congrès extraordinaire, le débat sur la crise du syndicalisme devant se poursuivre dans les instances syndicales et fédérales et avec les syndicats jusqu'au prochain congrès.

NOT : Les deux derniers paragraphes ont été ajoutés à la demande du SNEP.

CHARTRE DE CLERMONT-FERRAND

Cette Fédération, à travers ses Adhérents, s'administre et décide de son action dans l'indépendance absolue à l'égard des pouvoirs, des partis politiques et des groupements idéologiques extérieurs.

Elle a le souci d'engager les revendications des personnels, de poser sur les droits qui les concernent, de contribuer aux évolutions de la société, de lutter contre toutes les injustices en France, en Europe et dans le monde.

Le congrès estime que les instances fédérales doivent respecter l'autonomie financière et la souveraineté des syndicats nationaux, l'indépendance des sections départementales et régionales, par le débat, les consultations des sections départementales, des syndicats nationaux et des instances de tendance, les congrès, les sections départementales, les sections régionales et d'action qui prennent en compte l'avis des syndicats et l'intérêt de tous.

Cette structure assure la représentativité des syndicats nationaux et de la FEN en premier lieu l'action de chacun dans des perspectives d'avenir.

Le congrès estime que la dimension syndicale est notamment garantie par la possibilité laissée à chaque syndicat de décider librement son point de vue sur toutes les questions intéressant la vie et le développement de l'organisation, ainsi qu'engagé avec d'autres dans un courant de pensée syndical.

Pour assurer une meilleure coordination des actions, il faut donc la FEN de véritables instances régionales ou nationales qui réalisent effectivement de toutes les composantes de la Fédération à son époque. Ces derniers sont : les syndicats nationaux, les comités et les sections départementales.

1991-1992 : LA SCISSION PROGRAMMEE

Au congrès de Clermont-Ferrand du mois de février 1991, la direction UID a présenté un projet de recomposition interne de la fédération : en finir avec les tendances, créer des unions de syndicats, convoquer un congrès en 1992 pour modifier les statuts. La charte d'Amiens est rangée au musée. Place à un syndicalisme de « la marge ».

La scission est programmée et s'attire la réponse de la Charte de Clermont-Ferrand dont les signataires, syndicaux et tendances (UA, EE et Autrement) seront à l'origine de la création de la FSU.



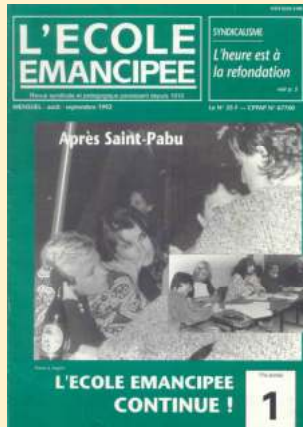
Yannick Simbron, secrétaire général de la FEN s'est déplacé au congrès du SNES de 1991, pour répéter les objectifs du congrès fédéral. Estimé trop mou par ses camarades, il est limogé deux mois plus tard, remplacé par Guy Le Néouanic, mais c'est la direction du SNI-Pegc qui tient la barre



Michel Deschamps, secrétaire général du SNETAP, signataire de la Charte de Clermont, annonce que son syndicat sera dans l'action aux côtés du SNES.



Fédération de l'Éducation Nationale
UNE SCISSION PROGRAMMÉE



L'École émancipée est signataire de la Charte de Clermont et, après débats internes, va s'engager pleinement dans le processus de construction de la FSU



Alain Olive et Martine Le Gall au procès perdu par la FEN, bientôt responsables de l'UNSA

Michel Charpentier, secrétaire général du SNETAA, évincé du bureau fédéral après le congrès de la Rochelle de 1988, fondateur en 1989 de la nouvelle tendance « Autrement », signataire de la Charte de Clermont, est remplacé en 1992 par Bernard Pabot.
Le SNETAA sera lui aussi fondateur de la FSU



photos Charpentier Pabot

En pages intérieures, les résultats des consultations effectuées par les sections départementales F.e.n. et les syndicats nationaux.

l'exclusion du SNES et du SNEP
la révolution du pacte entre les tendances, notamment UA et EE, pour construire syndicalisme en commun



A la sortie du Tribunal, Monique Vuallat (accompagnée de D. Pouzache) et Jacques Rouyer

photos Derrien, Le Guyadec Le Bret

Le congrès du Sni pegc et la création du SE débats au sein Sni-UA